

Les dépenses des familles pour la scolarisation des enfants

■ En 2014-2015, les familles ont dépensé en moyenne 760 € pour la scolarisation d'un enfant. Ce montant varie selon l'âge de l'enfant : 580 € pour un écolier, 890 € pour un collégien et 1 160 € pour un lycéen. Les frais de cantine, d'internat ou de garderie sont le premier poste de dépenses scolaires des ménages, entre 350 et 440 €, et représentent même plus de la moitié de la dépense par élève dans le premier degré. La dépense en livres, fournitures et habillement est beaucoup plus importante dans le second degré (entre 200 et 390 €) que dans le premier degré (entre 30 et 110 €). Elle est particulièrement élevée pour un élève de lycée professionnel en raison de la nécessité d'acheter des vêtements et des outils professionnels spécifiques.

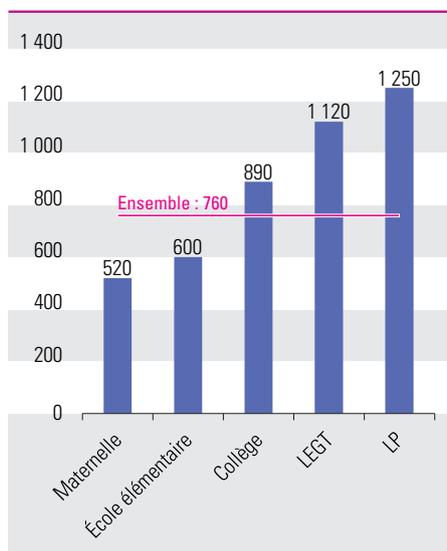
Marguerite Rudolf, DEPP-A3

■ Dans le cadre de la scolarisation de leurs enfants, les familles engagent différents types de dépenses : à la liste de fournitures scolaires, de livres et de vêtements demandés par les enseignants pour la pratique de la pédagogie, s'ajoutent des frais requis par les établissements pour l'accueil des élèves en dehors du temps d'enseignement (garderie, cantine, internat), des frais d'inscription (frais de dossier, assurance scolaire et surtout droits d'inscription

dans l'enseignement privé), ainsi que des coûts de transport pour ceux qui utilisent les services de ramassage scolaire ou les transports en commun. Enfin, la charge des sorties et des voyages scolaires repose en grande partie sur les familles.

Certains équipements, notamment les vêtements de sport, sont utilisés également hors du cadre scolaire. On les a retenus ici seulement lorsqu'ils répondent à une demande des enseignants. Par ailleurs, les pratiques d'achat des familles sont très diverses : le type de fourniture et la fréquence du renouvellement varient. Certains élèves ont un cartable neuf à chaque rentrée, d'autres le conservent plusieurs années. Dans les résultats présentés ici, les dépenses réalisées sont réparties sur l'ensemble des élèves de façon à obtenir une dépense moyenne par élève.

1 – La dépense moyenne d'éducation des familles par type d'établissement en 2014-2015 (en €)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : enquête TNS, traitements DEPP.

Les familles des lycéens professionnels dépensent le plus

Calculée ainsi, la dépense globale par enfant s'élève en moyenne à 760 € (FIGURE 1) et ce montant varie avec le niveau d'études : 580 € dans le premier degré, 890 € au collège et 1 160 € au lycée. Une scolarité en lycée professionnel (LP) est plus chère de 130 € en moyenne qu'une scolarité en lycée général ou technologique (LEGT).

Le premier poste de dépenses scolaires des familles correspond aux frais de cantine, d'internat et de garderie

Ces frais vont de 350 à 440 € selon le niveau (FIGURE 2), ce qui représente entre trois quarts des dépenses en maternelle et un tiers au lycée. Les dépenses de cantine et de garderie scolaire sont liées aux modes de vie des familles et à l'âge des enfants. Dans le premier degré, le poids de la garderie est important : un tiers des enfants y sont inscrits, le matin et/ou le soir. Dans le second degré, la fréquentation de la cantine recule avec l'âge. La part des demi-pensionnaires est nettement plus élevée en collège (69 %) qu'en lycée. Elle est également supérieure dans les LEGT (61 %) à celle des LP (46 %). En revanche, ces derniers accueillent plus d'internes : 7 % des élèves dans les sections générales et technologiques, 13 % dans les sections professionnelles.

Les tarifs de la participation des familles à la restauration et à l'hébergement scolaires sont fixés par les collectivités territoriales responsables : communes pour le premier degré, départements et régions respectivement pour les collèges et les lycées. Les pratiques sont hétérogènes, les politiques en la matière s'inscrivant dans des contextes locaux plus généraux et variés. Par exemple, la modulation des tarifs en fonction du quotient familial est fréquente, mais elle n'est pas obligatoire et pas systématique.

Les frais d'inscription constituent le deuxième poste de dépenses des familles, dont ils représentent environ 20 %, quel que soit le niveau d'études, sauf en maternelle (15 %). Ce résultat global recouvre des montants très différents selon le secteur de scolarisation. En effet, les droits d'inscription en sont la composante principale et seules les familles ayant un enfant scolarisé dans le secteur privé sont concernées. Il existe de fortes variations des montants et des modalités de droits d'inscription entre les établissements et les secteurs géographiques. Certains établissements pratiquent des tarifs liés au revenu des

2 – Dépense moyenne des familles en 2014-2015 par type de poste (en €)

	Maternelle	École élémentaire	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Frais d'inscription	80	110	190	260	250	150
Cantine, internat, garderie	400	350	370	440	440	380
Transport	€	€	50	90	130	30
Sorties scolaires, voyages	10	30	80	100	40	50
Fournitures, livres, habillement	30	110	200	230	390	150
Total	520	600	890	1 120	1 250	760

€ : non significativement différent de 0.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : enquête TNS, traitements DEPP.

familles, d'autres non. La part des parents ayant à payer des droits d'inscription augmente avec le niveau d'études de l'enfant : 13 % des écoliers sont scolarisés dans le secteur privé, 22 % des collégiens et 24 % des lycéens. Par ailleurs, cette part est plus élevée en LEGT qu'en LP (28 % contre 22 %).

Outre les droits d'inscription, quel que soit le secteur de scolarisation, les parents paient des frais d'assurance scolaire, des frais de dossier liés à l'inscription (enveloppes, photos, timbres) ou d'autres frais (coopérative, foyer socio-culturel...). L'ensemble de ces montants s'élève en moyenne à 20 € par élève.

La dépense de transport (ramassage scolaire ou transports en commun subventionnés) entre le domicile familial et l'établissement scolaire dépend des choix des conseils généraux en matière de financement du transport scolaire et du maillage territorial des établissements. Pour un élève scolarisé dans le premier degré, cette dépense est inexistante ; elle est deux fois plus élevée en moyenne pour un lycéen que pour un collégien (100 € contre 50). Elle atteint 130 € pour les élèves de LP, ce qui s'explique par le fait que ceux-ci sont plus souvent contraints de s'éloigner du domicile familial pour rejoindre la spécialité choisie.

La dépense moyenne en sorties et en voyages scolaires s'élève à 50 € par élève. Une grande partie d'entre eux effectue des sorties scolaires, avec une part plus élevée dans le premier degré (67 %) que dans le second degré (49 % en collège et 43 % en lycée). En revanche, la dépense moyenne en sorties pour un élève concerné est plus importante dans le second degré (entre 15 et 20 €) que dans le premier degré (moins de 10 €). Les voyages scolaires sont moins fré-

quents que les sorties scolaires mais les montants engagés sont beaucoup plus importants. Ce sont les collégiens qui effectuent le plus de voyages scolaires (30 % d'entre eux), cette proportion est de 22 % à l'école élémentaire et au LEGT.

Des dépenses en papeterie et accessoires de rentrée deux fois plus élevées pour un collégien ou un lycéen que pour un écolier

Le montant des achats de papeterie, matériel, accessoires de rentrée, livres et vêtements scolaires s'élève en moyenne à 150 € (FIGURE 3), soit 20 % de la dépense des ménages. Le coût moyen de ces achats augmente avec le niveau d'études : 80 € pour un élève dans le premier degré, 200 € en collège et 290 € en lycée. Cette dépense est particulièrement élevée pour un lycéen en filière professionnelle : 390 € soit 160 de plus que dans les filières générales ou technologiques.

Près de la moitié de ces dépenses est consacrée à l'achat d'articles de papeterie et accessoires de rentrée (70 € par élève). Pour ce poste, on observe un saut entre le coût par élève dans le premier degré (40 €) et dans le second degré (110 €). Cet écart s'explique notamment par le fait que beaucoup d'écoles primaires distribuent gratuitement des cahiers et autre petit matériel financé par les communes. Par ailleurs, certaines fournitures sont nécessaires seulement dans le second degré (calculatrice, agenda, stylo à plume...).

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale promeut des

pratiques d'achats de fournitures scolaires plus responsables et plus économes. Ainsi, une liste de référence des fournitures scolaires est diffusée chaque été pour aider les enseignants à rationaliser leurs demandes de matériel afin de réduire les charges financières de toutes les familles et d'alléger de façon conséquente le poids du cartable.

Pour les lycéens professionnels, 150 € de frais de matériel et de vêtements spécifiques

Les achats de vêtements de sport scolaire (short, maillot de bain, chaussures : dans la mesure du possible, on ne compte que celles qui sont dédiées aux cours de sport, pas les baskets utilisées tous les jours pour aller en classe), 30 € par élève en moyenne, représentent 20 % de la dépense de livres, fournitures et habillement. Ce poste se monte à 20 € pour un écolier, et est légèrement plus élevé pour un collégien (40 €) que pour un lycéen (30 €).

En LP, les parents ont un important poste de dépense supplémentaire lié à la nécessité d'acheter du matériel spécifique (outils, équipements et vêtements de protection etc.), dans certaines spécialités de la production en particulier. Cette dépense est de 150 € par élève de LP en moyenne ; en revanche, elle n'est que de 10 € par élève en LEGT.

Les livres, manuels, dictionnaires, brochures d'exercices, romans demandés

3 – Décomposition de la dépense moyenne 2014-2015 en livres, fournitures et habillement (en €)

	Maternelle	École élémentaire	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Papeterie et accessoires de rentrée	10	50	110	100	120	70
Manuels, dictionnaires, romans et abonnements	€	10	30	80	60	20
Cartable, sac à dos	10	20	20	10	20	20
Vêtements de sport scolaire	10	20	40	30	40	30
Blouses, matériel et vêtements professionnels	€	€	€	10	150	10
Total	30	110	200	230	390	150

€ : non significativement différent de 0.
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : enquête TNS, traitements DEPP.

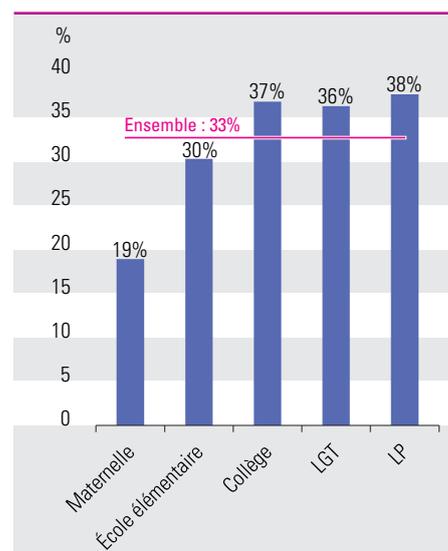
par les enseignants représentent 13 % de la dépense de livres, fournitures et habillement. Le coût par élève, de 20 € en moyenne, est nettement plus élevé au lycée (70 €) qu'au collège (30 €) ou à l'école élémentaire (10 €). En effet, les manuels des collégiens sont financés par les conseils généraux sur une dotation de l'État et ceux des écoliers sont souvent fournis aux élèves par les communes. Au lycée en revanche, les politiques des régions en matière de prise en charge du financement des manuels sont plus variées. Dans tous les cas, les livres qui ne sont pas des manuels à proprement parler restent à la charge des familles.

La dépense moyenne pour un cartable ou un sac à dos est de 10 à 20 € par élève selon le niveau d'études. Le poids de cet article pèse plus en maternelle ou à l'école élémentaire où les autres dépenses sont moindres.

Un tiers des dépenses est réalisé à la rentrée

Les dépenses spécifiques de rentrée scolaire représentent le tiers des dépenses totales d'éducation, et leur poids augmente avec le niveau d'études (FIGURE 4). 70 % des dépenses de fournitures et deux tiers des dépenses de vêtements de sport sont faites à la rentrée, mais seulement la moitié du matériel professionnel et moins de la moitié des livres (44 %).

4 – Poids des dépenses de rentrée scolaire dans les dépenses des familles pour l'éducation en 2014-2015 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : enquête TNS, traitements DEPP.

LE COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015 EST STABLE PAR RAPPORT À 2014

La DEPP a procédé à une estimation de l'évolution du coût de la rentrée scolaire (hors droits d'inscription vers les écoles et établissements privés) en 2015 par rapport à 2014 à partir des variations des indices de prix de l'Insee entre juillet 2015 et juillet 2014 et à partir d'une structure de consommation observée en 2013. Les dépenses considérées sont uniquement les achats demandés par les établissements scolaires pour la rentrée : papeterie scolaire, matériel et accessoires de rentrée, manuels scolaires, vêtements scolaires, matériel professionnel, assurance scolaire et frais liés à l'inscription (enveloppes, photos, coopérative...).

L'évolution du coût de la rentrée scolaire 2015 est estimée à + 0,1 % par rapport à la rentrée 2014, soit une variation inférieure à celle de l'inflation globale pendant la même période (0,3 %), ce qui est le cas depuis la rentrée 2012.

L'évolution des dépenses effectives moyennes de rentrée scolaire entre 2014 et 2015 varie selon les postes considérés : + 1,1 % pour la papeterie, le matériel et les accessoires de rentrée, et pour les livres scolaires ou parascolaires ; + 0,3 % pour l'assurance scolaire et les frais de scolarité ; - 0,6 % pour le cartable ; ou encore - 2 % pour les vêtements scolaires (de sport ou de travail).

en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Périmètre de la dépense des ménages liée à la scolarisation des enfants

Les dépenses de rentrée scolaire :

- Frais d'inscription : droits d'inscription et frais de scolarité vers les établissements privés, frais d'assurance scolaire (uniquement assurance complémentaire), autres frais (photos, timbres, enveloppes, coopératives, foyers socioculturels etc...).
- Fournitures de rentrée scolaire :
 - papeterie (cahiers, copie, classeurs, chemises cartonnées...), écriture (crayons à papier, stylos, cartouches, feutres, taille-crayon...), accessoires (trousse, gomme, colle, ciseaux, règles, compas, équerre, rapporteur) ;
 - matériel de dessin ;
 - calculatrice ;
 - matériel de musique.
- Livres :
 - manuels scolaires, méthodes de grammaire et méthodes de langues demandés par les enseignants pour la rentrée scolaire.
- Habillement :
 - vêtements de sport scolaire demandés par les enseignants ;
 - blouse, tablier, matériel et outils professionnels.

Les dépenses en cours d'année :

- Renouvellement des dépenses de fournitures de rentrée scolaire, livres et habillement.
- Romans, classiques, abonnement à des journaux ou revues, ou autre achat de livres demandés ou conseillés par les enseignants en cours d'année.
- Cantine et internat.
- Garderie : y compris étude du matin ou du soir et externat surveillé pour les collégiés.
- Transport scolaire : ramassage scolaire, transport en commun subventionné (carte Imagin'R etc.) ou non subventionné.
- Sorties scolaires : musée, théâtre, cinéma.
- Voyages scolaires : classes de découverte, de mer, de neige, linguistique.

Les dépenses de matériel informatique ne sont pas retenues car elles concernent souvent plusieurs personnes de la famille et il est difficile d'évaluer la part à affecter à l'éducation dans leurs usages. Les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires ne sont pas comptabilisées : l'enquête a été réalisée avant la mise en œuvre de la réforme.

L'enquête sur les dépenses des ménages liées à la scolarisation de leurs enfants a été menée par TNS-Sofres pour la DEPP auprès d'un échantillon de familles interrogées sur la nature et le montant des frais engagés à l'occasion de la rentrée 2013 et au cours de l'année scolaire 2013-2014. Ceci, pour chacun de leurs enfants scolarisés dans le premier ou le second degré, public ou privé.

Les résultats ont été enrichis par d'autres sources, issues en particulier des travaux du Compte de l'éducation.

À la structure de consommation obtenue, on a appliqué les indices de prix de l'Insee afin d'estimer la dépense pour l'année scolaire 2014-2015.

La dépense moyenne par élève est calculée en rapportant le montant total de dépense engagée sur le poste considéré à l'effectif total des élèves du niveau concerné. Exemple : la dépense moyenne de garderie pour les écoliers correspond au ratio entre la dépense de garderie des ménages ayant un enfant dans le premier degré et l'effectif total des élèves de ce niveau.

Comparaison avec le Compte de l'éducation

La dépense d'éducation payée par les ménages calculée ici est supérieure à celle qui est habituellement présentée avec les résultats du Compte de l'éducation. En effet, dans ce dernier, c'est le financeur initial qui est privilégié : les bourses et l'allocation de rentrée scolaire sont affectées à l'État et à la CAF qui les versent tandis que les dépenses des ménages sont évaluées après déduction des aides reçues. Dans la présente étude, c'est le financeur final qui est privilégié : toutes les dépenses des ménages sont comptabilisées, sans tenir compte de l'origine des fonds. Par ailleurs, le Compte de l'éducation est établi en année civile tandis qu'on est ici en année scolaire. ■